

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le MINISTRE DES DROITS DES FEMMES, DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

Représentée par son président, Monsieur Jean-Pierre CHAMPION
Désignée ci-dessous par la fédération,

Article 1 :

La subvention prévue pour 2014 à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de 4 500 € pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Programmes d'échanges internationaux (4 500 €)

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 2 825 315 €.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.


LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE VOILE

Fait à Paris, le

15 JUL. 2014

LE DIRECTEUR DES SPORTS

Le directeur des sports


(Thierry MOSIMANN)

LE COMPTABLE BUDGETAIRE ET

COMPTABLE MINISTÉRIEL économique et financier	
Le	- 3 JUL 2014
Jean-Pierre DESCAMPS Adjoint au chef du département du contrôle budgétaire	

2101 27 59 28

MSPC

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Assurer la participation de la France dans les 10 séries inscrites aux Jeux Olympiques (JO) et dans les 2 séries aux Jeux Paralympiques (JP), et augmenter le nombre de médailles				
Action 2	2 060 285 €	1 599 514 €	1 529 487 €	530 798 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	2 060 285 €	1 599 514 €	1 529 487 €	530 798 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	385 285 €	115 514 €	115 514 €	269 771 €
Améliorer le niveau sportif des participants aux championnats de France Espoirs	1 675 000 €	1 484 000 €	1 413 973 €	261 027 €
Action 2	150 000 €	150 000 €	135 000 €	15 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	150 000 €	150 000 €	135 000 €	15 000 €
En habitable, assurer la formation de régatiers de très haut niveau, porteurs de projets ou acteurs de projets de référence internationale				
Action 2	143 000 €	125 000 €	125 000 €	18 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	143 000 €	125 000 €	125 000 €	18 000 €
Assurer le renouvellement de l'équipe de France de voile	240 000 €	240 000 €	240 000 €	0 €
Action 2	240 000 €	240 000 €	240 000 €	0 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	240 000 €	240 000 €	240 000 €	0 €
Assurer l'insertion professionnelle des sportifs pendant et après leur carrière sportive				
Action 2	375 000 €	375 000 €	375 000 €	0 €
Aides personnalisées (AP)	375 000 €	375 000 €	375 000 €	0 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	355 000 €	355 000 €	355 000 €	0 €
En Funboard, assurer la formation de régatiers de très haut niveau, porteurs de projets de référence internationale.	20 000 €	20 000 €	20 000 €	0 €
Action 2	12 000 €	10 000 €	10 000 €	2 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	12 000 €	10 000 €	10 000 €	2 000 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	247 086 €	161 331 €	131 200 €	115 886 €
Action 3	247 086 €	161 331 €	131 200 €	115 886 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	146 586 €	112 086 €	87 200 €	59 386 €
Accompagnement sanitaire préventif	100 500 €	49 245 €	44 000 €	56 500 €
Répondre aux besoins d'encadrement des structures	83 000 €	74 000 €	74 000 €	9 000 €
Action 4	83 000 €	74 000 €	74 000 €	9 000 €
Formations fédérales	83 000 €	74 000 €	74 000 €	9 000 €
Pérenniser le nombre d'emplois permanents et saisonniers au sein de la filière nautique				
Action 4	26 128 €	21 128 €	21 128 €	5 000 €
Professionalisation de l'activité	26 128 €	21 128 €	21 128 €	5 000 €
Lettres de missions signées dans CTS-Web	106 000 €	56 000 €	46 000 €	60 000 €
Action 1	106 000 €	56 000 €	46 000 €	60 000 €
Structuration fédérale	106 000 €	56 000 €	46 000 €	60 000 €
Augmenter la diversité des activités proposées dans les structures affiliées	126 000 €	41 000 €	41 000 €	85 000 €
Action 1	126 000 €	41 000 €	41 000 €	85 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	126 000 €	41 000 €	41 000 €	85 000 €
Améliorer la qualité des activités proposées dans les structures affiliées	89 000 €	28 000 €	28 000 €	61 000 €
Action 1	89 000 €	28 000 €	28 000 €	61 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	89 000 €	28 000 €	28 000 €	61 000 €

Réduire le coût environnemental de la pratique	9 000 €	9 000 €	9 000 €	0 €
Action 1	9 000 €	9 000 €	9 000 €	0 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	9 000 €	9 000 €	9 000 €	0 €
Maintenir l'accueil des publics scolaires	50 000 €	50 000 €	50 000 €	0 €
Action 1	50 000 €	50 000 €	50 000 €	0 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	50 000 €	50 000 €	50 000 €	0 €
Renforcer la place des femmes au sein de la fédération et dans l'ensemble des pratiques	73 000 €	46 000 €	36 000 €	37 000 €
Action 1	73 000 €	46 000 €	36 000 €	37 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	73 000 €	46 000 €	36 000 €	37 000 €
Poursuivre la modernisation des structures	52 000 €	36 000 €	36 000 €	16 000 €
Action 1	52 000 €	36 000 €	36 000 €	16 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	52 000 €	36 000 €	36 000 €	16 000 €
Faciliter l'accès des publics en situation de handicap	48 000 €	48 000 €	48 000 €	0 €
Action 1	48 000 €	48 000 €	48 000 €	0 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	48 000 €	48 000 €	48 000 €	0 €
Relancer et renforcer la vie sportive et compétitive en club	388 000 €	95 000 €	95 000 €	293 000 €
Action 1	388 000 €	95 000 €	95 000 €	293 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	388 000 €	95 000 €	95 000 €	293 000 €
Renforcer la sécurisation des pratiques	129 000 €	31 000 €	31 000 €	98 000 €
Action 1	129 000 €	31 000 €	31 000 €	98 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	129 000 €	31 000 €	31 000 €	98 000 €
Spécialiser le corps arbitral à l'arbitrage des courses au large	299 000 €	87 000 €	87 000 €	212 000 €
Action 1	299 000 €	87 000 €	87 000 €	212 000 €
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	299 000 €	87 000 €	87 000 €	212 000 €
Former les sportifs compétiteurs pour éviter les pratiques interdites permettant d'améliorer la performance	20 000 €	15 000 €	15 000 €	5 000 €
Action 3	20 000 €	15 000 €	15 000 €	5 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	20 000 €	15 000 €	15 000 €	5 000 €
Mesurer l'impact des activités organisées	38 000 €	13 000 €	13 000 €	25 000 €
Action 1	38 000 €	13 000 €	13 000 €	25 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	38 000 €	13 000 €	13 000 €	25 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	4 500 €	4 500 €	4 500 €	0 €
Action 1	4 500 €	4 500 €	4 500 €	0 €
Programmes d'échanges internationaux	4 500 €	4 500 €	4 500 €	0 €
TOTAL	4 767 999 €	3 315 473 €	3 180 315 €	1 587 684 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

355 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

2 825 315 €

Répartition de la subventions versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (indemnité des CTS)

115 514 €

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

2 709 801 €